

CONSEIL DES MINISTRES DU 24 DECEMBRE 2015

Adoption du décret portant attribution, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQUE), et des structures techniques de la qualité que sont l'agence togolaise de la normalisation, l'agence togolaise de métrologie, le comité togolais d'agrément et l'agence togolaise pour la promotion de la qualité.

Ce décret permet à notre pays de soutenir et de conforter les mutations en cours dans le secteur de l'économie du savoir et de renforcer la compétitivité des productions togolaises sur les marchés internationaux. En favorisant l'ancrage de la culture de la qualité au Togo, ce décret propulse notre pays sur la voie de l'émergence et crée les conditions pour l'accélération du processus de développement économique et social.